

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 02/07/2025

Date de convocation : Le 24 Juin 2025

Ordre du jour :

- 1- Approbation du P.V. en date du 12 Avril 2025
- 2- Choix des entreprises pour la requalification de l'ancienne caserne des pompiers
- 3- Financement projet requalification de l'ancienne caserne des pompiers
- 4- Prise en charge location logement médecin remplaçant
- 5- Location ancienne médiathèque Bogros
- 6- Taux de promotion avancements de grade (promus-promouvables)
- 7- Convention ONF bois façonnés parcelle 28
- 8- Promesse de vente forages Bialon / Commune de Messeix
- 9- Suppression emploi Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
- 10-Création emplois pour accroissement saisonnier d'activité
- 11-Remboursement par Amicale Laïque achat salle socioculturelle
- 12-Remplacement plaque vitrocéramique gîte communal
- 13-Remplacement extincteurs salles communales
- 14-Renouvellement contrat PPMS sécurité école
- 15-Délibération pour facturation électricité gîtes communaux
- 16-Eglise : Point attribution des subventions concernant la deuxième phase des études APS à ACT
- 17-Questions et informations diverses

Présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire, Mr Grégory COURTET, Mme Evelyne COURTET, M. Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoint. Mme Nicole VERDRINE, Mr Jean Michel ZANCO, Mme Catherine LOISEAU, Mme Nadège ACHARD, Mme Florence BOUEIX.

Absents excusés : Mme Robertine DUFOUR donne procuration à Mme Emilie HEUGAS, Mme Sandrine JABY donne procuration à Mme Evelyne COURTET, M. Mathieu FLABA donne procuration à M. Jean Pierre TUREK, M. Ludovic CHEVREAU donne procuration à M. Alain BOURGEOIS.

Présents : 10 / Votants : 15

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 18h04. Mme Catherine LOISEAU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 02 Juillet 2025

M. le MAIRE demande s'il y a des questions.

Il est procédé au vote.

Votes Pour : 14 – Mme Evelyne COURTET s'abstient n'étant pas présente à la précédente réunion.

2- Choix des entreprises pour la requalification de l'ancienne caserne des pompiers

M. Le MAIRE : Ce sujet ne va pas être d'actualité puisque aujourd'hui sur les 2^{ème} et 3^{ème} point

Il nous manque une notification Région que l'on devait recevoir entre temps que nous n'avons pas eu, c'est sur la partie médicale, donc on attend.

3- Financement projet requalification de l'ancienne caserne des pompiers

Idem point n° 2, attente de la notification.

4- Prise en charge location logement médecin remplaçant

M. Le MAIRE : C'est un logement qui a été loué quand Mme COVACIN est en vacances. C'est sur deux périodes du Vendredi 2 Mai au Mercredi 14 Mai soit 13 nuitées à 40€ ce qui correspond à 520€, il y avait des frais de ménage à 50€ ce qui fait au total 583,65€, pour que l'on puisse payer il faut que l'on délibère.

Mme Evelyne COURTET : Il faudrait faire une délibération plus générale puisqu'il y aura à nouveau un remplacement en Septembre. Il faut autoriser la Mairie à payer la prise en charge de ces remplacements.

Il existait un logement à FILIERIS qui n'est plus opérationnel, on a opté de prendre un logement type Air bnb sur la commune de Messeix qui est la façon la plus confortable pour le médecin et la moins onéreuse pour nous, plutôt que rénover un logement ce qui nous serait revenu bien plus cher. De plus nous n'aurions pas été prêts pour le premier remplacement. Donc c'est une délibération générale qui comprend cette facture et celle à venir pour le mois de Septembre.

Mme Florence BOUEIX : On vote sur quelque chose qui est déjà passé et sur lequel vous aviez déjà donné votre accord

Mme Evelyne COURTET : Oui et à venir.

Mme Florence BOUEIX : Et à venir ça paraît logique qu'on le vote avant.

M. Le MAIRE : Oui on ne l'a pas fait, mais pour payer ça il faut qu'on délibère. Tu aurais voulu qu'on le fasse avant ?

Mme Florence BOUEIX : Oui que l'on ne soit pas devant le fait accompli.

M. Le MAIRE : La partie médicale c'est compliqué et le remplacement s'est fait un peu à la dernière minute, et si on ne logeait pas on n'avait pas de médecin remplaçant.

Délibération - Monsieur le Maire propose de prendre en charge, sur présentation de factures, les frais afférents à la location d'un logement destiné à ce médecin.

Il est procédé au vote :

Pour = 14

Contre = 1 (M. Jean François BRUGIERE)

M. Le MAIRE : si nous n'avions pas eu de logement adéquat, la remplaçante ne serait pas venue.

Mme Florence BOUEIX : Il est important de tout faire pour qu'il y ait un médecin. Après on n'était pas au courant. Après je trouve ça très bien que l'on fasse tout pour qu'il y ait un remplaçant. Si un jour un remplaçant décidait de rester ce serait très bien.

M. Le MAIRE : On est en train d'œuvrer pour ça et on ne veut pas mettre de frein. Et avec ce nouveau projet on a des gens qui sont susceptibles de venir.

Mme Florence BOUEIX : Ok. Le seul bémol c'est que l'on vote à posteriori.

5- Location ancienne médiathèque Bogros

M. Le MAIRE : il s'agit de l'association « soigne ton art » qui est située au 30, rue Louis Aragon. C'est au manoir. Il a des périodes où il a beaucoup plus de monde et il a besoin d'une salle.

La location sera de 100€ par semaine que l'association va louer. C'est une convention de mise à disposition ponctuelle des locaux de l'ancienne médiathèque de Bogros.

L'association utilisera les locaux du 5 au 13 Juillet 2025, du 16 au 24 Août 2025, du 8 au 14 Octobre 2025 pour dispenser des formations en thérapie par l'art.

Il est procédé au vote :

Pour = 15

6- Taux de promotion avancements de grade (promus-promouvables)

Mme Evelyne COURTET : Conformément au code général de la fonction publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire ceux remplissant les conditions statutaires pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il est proposé de fixer à partir de l'année 2025 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Concernant l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois concernés est fixé à 100 %. Ce qui permettra de ne pas freiner l'avancement.

Mme Florence BOUEIX : C'est-à-dire dès que quelqu'un remplit les conditions il passe au grade supérieur.

Il est procédé au vote :

Pour = 15

7- Convention ONF bois façonnés parcelle 28

M. le MAIRE : Plusieurs lots de bois répartis sur les parcelles suivantes ont été inscrits à l'état d'assiette 2026 et qu'il convient de décider de leur destination :

Il s'agit de la Forêt communale de Messeix, parcelle 28, éclaircie, volume prévu de 125 m³

Accepte que ces lots de bois façonnés puissent être intégrés dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier en application à l'article L 141-1-1 du code forestier, et dans le cadre de contrats d'approvisionnement.

Confie l'exploitation des lots de bois façonnés à un entrepreneur de travaux forestiers sous l'encadrement de l'Office National des Forêts.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer tous les documents relatifs à la vente et l'exploitation de ces coupes.

Il est procédé au vote :

Pour = 15

8- Promesse de vente forages Bialon / Commune de Messeix

Mme Emilie HEUGAS : On a fait la commission agriculture le 23 Juin.

Le Conseil Départemental de la Corrèze souhaite acquérir le terrain cadastré XD n° 69 d'une superficie totale de 710 m² moyennant le prix de 319.50 €. On doit le vendre sinon on sera exproprié.

Le Conseil Départemental de la Corrèze est autorisé à utiliser l'eau prélevée dans le milieu naturel à partir des forages de Bialon F1 et F2, l'accès à ces forages sera facilité par l'achat de ce terrain.

La Commission Agriculture, réunie le 23 Juin 2025, a émis un avis favorable à la vente de cette parcelle.

Il convient de délibérer pour :

- signer la promesse de vente établie entre le Département de la Corrèze et la Commune de Messeix
- signer tous documents afférents à la vente du terrain

Tous les frais afférents à cette vente seront à la charge du Département de la Corrèze.

Il est procédé au vote :

Pour = 15

9- Suppression emploi Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Mme Evelyne COURTET : Pour faire suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, Monsieur le Maire propose de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps plein.

En application de l'article R254-68, le Comité Social Territorial a été consulté à deux reprises, une première fois à titre ordinaire le 6 mai 2025, une seconde à titre exceptionnel le 3 Juin 2025. Suite à l'avis défavorable des représentants du personnel regrettant la diminution du temps de travail, la collectivité n'a pas souhaité apporter des modifications au projet présenté.

Nous souhaitons suivre l'avis favorable des représentants des collectivités et ne pas tenir compte de l'avis défavorable des représentants du personnel et donnons notre accord pour supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps plein.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 2 Juillet 2025

- Filière : Technique
- Cadre d'emplois : Adjoints Techniques
- Grade : Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
- Ancien effectif : 4
- Nouvel effectif : 3

Suite à la suppression de ce poste, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le tableau des emplois suivant :

Filière	Grade	Effectif	Dont temps non complet
Administrative	Attaché Territorial	1	
	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	
Culturelle	Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	1	1 à 30h/30 ^{ème}
Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	3	1 à 30h/35 ^{ème}
	Adjoint Technique	4	1 à 30h/30 ^{ème} 1 à 17.50h/17.50 ^{ème}
Sociale	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1	1 à 30h/30 ^{ème}

Cette fois-ci le tableau est à jour.

M. Le MAIRE : On délibère pour cette fermeture de poste, adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

Il est procédé au vote :

Pour = 15

10- Création emplois pour accroissement saisonnier d'activité

M. Le Maire : Considérant que la Commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs sur le fondement de l'article L 332-23 2°.

Considérant le surplus d'activité saisonnier suivant : l'entretien des espaces verts, le cimetière, la peinture routière, la propreté de la commune, les dégâts dûs à la tempête etc....

Ces emplois sont créés dans les conditions suivantes :

- Pour une durée de 6 mois, à compter du 7 Juillet 2025
- Pour une durée de un an à compter du 7 Juillet 2025

Mme Florence BOUEIX : Il y a quelqu'un sur les deux postes ?

M. Le MAIRE : On a fait une offre d'emploi et on a pas mal de réponses.

Mme Florence BOUEIX : Tu pourras nous envoyer un message pour nous dire qui est retenu.

M. Le MAIRE : Oui pas de problème.

Les gars ont fait un gros boulot avec la tempête.

Il est procédé au vote pour ces deux postes :

Pour = 14

Contre = 1 (M. Jean François BRUGIERE)

11- Remboursement par Amicale Laïque achat salle socioculturelle

M. Le MAIRE : Suite à la dégradation d'une table de la salle Socioculturelle lors d'une manifestation organisée par l'Amicale Laïque de Messeix, une nouvelle table a été commandée et réglée par la Commune de Messeix. De ce fait, l'Amicale Laïque s'est engagée à procéder au remboursement dudit matériel dont le montant s'élève à 321.44 € frais de port inclus.

Il est procédé au vote pour pouvoir encaisser la somme :

Pour = 15

Remplacement plaque vitrocéramique gîte communal

M. Le MAIRE : Suite à la dégradation d'une plaque vitrocéramique au gîte communal n° 229 lors d'une location du 22 Mai au 2 Juin 2025, les Gîtes de France se sont engagés à nous reverser la somme correspondant à l'achat d'une nouvelle plaque, dès remboursement de cette dernière par les locataires.

Il est procédé au vote pour pouvoir encaisser la somme :

Pour = 15

13- Remplacement extincteurs salles communales

M. Grégory COURTET : Les devis établis par la la Société CHUBB concernent le remplacement des extincteurs situés dans les bâtiments communaux :

- Salle Socioculturelle : 856.20 €
- Résidence les 3 Vallées : 160.32 €
- Mairie : 402.84 €
- Maison des Associations : 160.32 €
- Gites communaux : 281.58 €
- Ecole Primaire : 160.32 €
- Minérail : 832.46 €
- Théâtre : 396.46 €
- Stade : 544.57 €
- Eglise : 281.58 €
- Musée Ecole Rurale : 417.53 €

Soit un total de : 4 494.18 € T.T.C.

Cette dépense était prévue au budget investissement dans la section bâtiment on avait prévu 5000 € .

Il convient de délibérer pour accepter de confier le remplacement des extincteurs des salles communales à la Société CHUBB, aux conditions fixées ci-dessus.

Il est procédé au vote :

Pour = 15

14- Renouvellement contrat PPMS sécurité école

M. Grégory COURTET : Le contrat conclu avec la Société My Keeper concernant l'acquisition des balises PPMS garantissant la sécurité des élèves de l'école primaire arrive à échéance au 03 Octobre 2025. Le devis établi par la Société My Keeper correspondant au renouvellement du contrat pour une durée de 36 mois soit pour la période allant du 4 octobre 2025 au 4 octobre 2028 moyennant un coût de 1 150 € H.T soit 1 380 € T.T.C.

Il convient de délibérer pour signer le contrat avec My Keeper.

Il est procédé au vote :

Pour = 15

M. Le MAIRE : L'école va reprendre des élèves, 11 de plus de prévus pour la rentrée de septembre. J'ai reçu aujourd'hui une info, l'ouverture d'une quatrième classe est à l'étude, pas pour cette année bien sûr, mais à moyen terme.

15- Délibération pour facturation électricité gîtes communaux

M. Le MAIRE :

Nous sommes à l'origine de cette initiative, pour encaisser l'argent on est obligé de délibérer. Quand il ya des locataires la prise de contrôle est faite sur le compteur et pour encaisser l'argent il faut qu'on délibère.

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à encaisser les règlements correspondants.

Il est procédé au vote :

Pour = 15

16- Eglise : Point attribution des subventions concernant la deuxième phase des études

APS à ACT

Mme Catherine LOISEAU : L'étude et diagnostic de l'église étant terminée. Nous devons entamer la Mission de base APS à ACT à date nous avons l'accord de subvention de la DRAC pour un montant de 15 725,59€, le refus de la Région pour un montant de 11 794,19€, en attente de réponse du Département pour un montant de 9 435,35€ (sera présenté début 2026 en commission).

En fonction de la réponse du Département il conviendra de :

Hypothèse 1 = si accord du Département financer **14 153,03€** (notre reste à charge commune de 2 358,84€ + le refus de la Région 11 794,19€ soit 14 153,03 €).

Hypothèse 2 = Si refus du Département + Région + RAC commune financer **23 588,38€**

Il convient de prendre en compte que l'arrêté de la DRAC est valable 2 ans avec possibilité de demande de prorogation d'un an sur demande de la commune. Ceci pour éviter de perdre tout le travail réalisé en amont.

Concernant le Retable l'étude coûte 11 145€, on a l'accord de subvention de la DRAC (50%) pour un montant de 5 572,50€. Tant que l'étude n'est pas réalisée on ne connaît pas le coût de restauration du retable.

Nous attendons les réponses de la Région pour un montant de 1 671,75 € et du Département pour un montant de 2 674,80 €.

En fonction des réponses le coût de l'étude n'étant pas très élevé ça vaudrait le coup de la lancer pour connaître au moins le coût de restauration. Au plus élevé la participation de la commune sera la même que celle de la DRAC soit 5 572,50€.

17- Questions et informations diverses

M. Le MAIRE : Y a-t-il des questions ?

Mme Catherine LOISEAU : J'ai un point SMCTOM. Suite à la réunion du SMCTOM d'hier matin il y aura des horaires canicule « vigilance orange » pour les ouvertures déchèteries → 7H – 14H. L'information sera transmise aux Mairies et via Facebook.

TRI au niveau des poubelles : Des chaises et seaux plastiques ont été retrouvés dans les poubelles jaunes, une grande plaque de verre entière et cassée en biais juste sous le couvercle d'une poubelle marron (dangereux).

Des caméras ont été installées sur les camions ce qui permettra de voir les anomalies au niveau du tri. La société TERRA VOX qui a été validée prendra en charge la suite avec prise de photos et la communication avec pour objectif l'amélioration du tri, la formation, une sensibilisation par du porte à porte car même en étant de bonne volonté tout le monde ne sait pas forcément si l'on peut mettre le tube de dentifrice, le pot de yaourt etc... Pour rappel certaines personnes réalisent bien le tri mais le jette dans un sac en plastique fermé à ne pas faire, il faut mettre les déchets individuellement dans le bac de tri.

Il faut savoir que le refus de tri va coûter un peu plus de 200 000€ au syndicat donc à nous.

Mme Florence BOUEIX : Les caméras seront où ?

Mme Catherine LOISEAU : Sur les BOM les bennes à ordures.

L'objectif est de baisser le refus de tri d'au moins 10% et ils nous ont expliqué que le tri s'est dégradé dans les communes ces derniers temps.

Mme Evelyne COURTET : L'école accueillera 62 élèves à la prochaine rentrée. Un effectif qui n'est pas encore définitif réparti en 3 classes soit deux classes de 23 et une classe de 16.

Mme Florence BOUEIX : On connaît la répartition par niveau ?

Mme Evelyne COURTET : Oui. Cela a été dit en conseil d'école hier soir.

Mme FOURNIER (Directrice) aura les petites et moyennes sections avec les CM2

Mme BERNARD aura CP – CE1

Mme COMBLONGE aura CM1 – CE 2 et les grandes sections de maternelle

Mme Florence BOUEIX : Y a-t-il des changements dans les enseignantes ?

Mme Evelyne COURTET : Non il n'y a pas de changement

Nous serons à 62 après l'arrivée des 11 enfants de la maison des Gannes.

M. Le MAIRE : J'ai cru comprendre qu'il fallait que l'on communique sur cette nouvelle maison. Si vous avez des idées c'est bien.

Mme Evelyne COURTET : Communiquer auprès de qui ?

M. Le MAIRE : auprès de la population. Parce que les habitants ne savent pas ce que c'est.

Mme Emilie HEUGAS : c'est plutôt à l'association de communiquer et nous partagerons leur communication.

Mme Nadège ACHARD : Effectivement il faut que ce soit eux qui communiquent parfois ça peut être maladroit en terme d'interprétation. Il faut que ce soit eux qui nous disent ce qu'ils veulent après on le met sur Facebook ...

M. Alain BOURGEOIS : Suite aux dégâts de l'orage au niveau internet tout le monde n'a toujours pas internet, on m'a demandé s'il y avait un moyen de faire accélérer la réparation et notamment pour les professionnels et s'il y aurait éventuellement des aides pour les PME en difficulté à cause de la panne de réseau.

Mme Emilie HEUGAS : La commune ne gère pas Internet. Lorsqu'on a un problème d'accès il faut contacter son fournisseur

M. Le MAIRE : On n'est pas classé en catastrophe naturelle.

Mme Evelyne COURTET : C'est une personne qui avait la fibre ?

M. Alain BOURGEOIS : Oui la fibre, le câble est cassé.

Mme Emilie HEUGAS : C'est également le fournisseur internet qui est en charge de ce type de réparation

M. Le MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ?

M. Grégory COURTET : A la suite de l'orage du 25 Juin, je souhaitais remercier les agents techniques présents juste après l'orage et les jours qui ont suivis pour permettre l'ouverture des routes de tous les villages, les secrétaires de Mairie qui ont géré au plus urgent avec les appels des habitants et lancer les démarches pour les assurances et avec la Préfecture, le personnel de cuisine et de l'école qui a préparé un repas pour les pompiers qui étaient présents le jeudi sur la commune.

Remerciements au SDIS 63 qui a dépêché dans la nuit de mercredi des équipes de sapeurs pompiers et ceci jusqu'au vendredi soir. Pas moins de 40 pompiers sont intervenus sur la commune pour sécuriser les toitures et autres.

Je remercie aussi les équipes d'Enedis qui ont œuvré jusqu'à dimanche pour le rétablissement de l'électricité ainsi que les équipes du Conseil Départemental pour l'ouverture des routes.

Il est dommage que seul 3 élus se soient vraiment impliqués lors de cet événement météorologique pour soutenir les habitants, les personnels communaux, faire la liaison avec les pompiers, Enedis et le Conseil Départemental pour l'état des routes.

Quand on est élu c'est notre devoir d'être présent dans les bons moments et encore plus dans les mauvais, c'est ma conviction personnelle.

Mme Emilie HEUGAS : Tu penses que les autres n'ont rien fait ?

Mme Florence BOUEIX : Je ne comprends pas en fait. Qu'est-ce que tu attendais de nous ?

M. Grégory COURTET : Se manifester pour demander s'il y avait besoin d'aide.

Mme Florence BOUEIX : On bosse nous aussi

M. Grégory COURTET : Oui. Florence moi j'ai pris une journée.

Mme Florence BOUEIX : Nous dans l'Education Nationale on ne peut pas.

M. Grégory COURTET : Je voulais remonter l'information après je conçois qu'il y a des gens qui travaillent

M. Le MAIRE : Tu constates qu'il y en a qui ont rien fait c'est surtout ça ! Je ne me sens pas touché. Après les gens font comme ils peuvent. Et ce n'est pas parce que tu ne vois pas les gens sur le terrain qu'ils n'y sont pas.

Mme Emilie HEUGAS : et à la suite de tes remerciements il y a aussi des particuliers et des agriculteurs qui ont ouvert les routes.

Mme Florence BOUEIX : ce que je trouve dommage c'est que ça partait super bien en remerciements et dommage que ça finisse comme ça

M. Grégory COURTET : C'est mon point de vue personnel

Après on peut faire un point des dégâts surtout sur le haut de la commune en partant de Ruère jusqu'à Fontgrenier au niveau bâtiments impactés : la salle socio, Minérail , Le musée de l'école rurale, le stade, la mairie, la boulangerie, l'église, l'école communale, le pole résidentiel au niveau surtout toiture et le vitrage.

M. Le MAIRE : ça c'est la commune. J'étais au chevet des particuliers par contre tu iras voir par exemple les carreaux de l'école des Gannes, ils sont tous tombés en façade. Il y avait des particuliers qui avaient des besoins aussi.

M. Grégory COURTET : au niveau route c'est tout ouvert, il reste à faire les réouvertures de chemins. Niveau Enedis tout est résolu. Telecom les démarches ont été faites pour ce qui est des poteaux cassés et pour les connexions c'est ce que l'on a dit chaque personne doit faire la démarche auprès de son opérateur téléphonique.

Mme Evelyne COURTET énumère la liste de l'aide nombreuse des pompiers venus de nombreuses communes.

M. Le MAIRE : J'étais en étroite collaboration le jeudi matin avec le SDIS et j'ai eu l'info que le SDIS déployait 6 équipes sur le secteur. Je leur ai expliqué l'ampleur des dégâts et ils ont déployé beaucoup de monde.

Mme Emilie HEUGAS : La nuit même à 2 heures du matin les pompiers bâchaient les maisons

Mme Florence BOUEIX : Je trouve dommage que l'on râle toujours sur ce qui n'a pas été fait sans jamais dire c'est très bien ce qui a été fait.

M. Le MAIRE : Monsieur Le Préfet est venu et j'ai remercié tous les services de l'Etat qui ont œuvré ainsi que les équipes de la commune.

Mme Florence BOUEIX : à une autre échelle je trouve dommage la polémique sur la fête qui a eu lieu aux Gannes et on a passé de beaux moments. Ils ont fait ce qu'ils ont pu avec les moyens qu'ils avaient et il va falloir arrêter de dire qu'il ne se passe jamais rien.

M. Alain BOURGEOIS : Il y a eu 150 repas dimanche midi.

M. Le MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je vous remercie d'avoir participé.

Fin de la réunion 19H07

Le Maire

Le Secrétaire de séance